

# Rapport annuel

2024-2025



Centre de services  
scolaire de la  
Moyenne-Côte-Nord

Québec 

BIENVEILLANCE  
COLLABORATION  
ENGAGEMENT

## Message de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale du centre de services scolaire

C'est avec humilité, conscients des progrès réalisés et des défis qui demeurent, que nous vous présentons le rapport annuel du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

Plus qu'un bilan, ce rapport annuel reflète notre engagement envers notre vision : « **Ensemble pour la réussite de nos élèves** ». Celle-ci oriente chacune de nos actions et s'appuie sur des valeurs fondamentales qui nous définissent. La **bienveillance** guide nos interventions auprès des élèves, l'**engagement** se reflète dans la mobilisation de nos équipes et la **collaboration** demeure au cœur de nos priorités.

La première orientation de notre plan d'engagement vers la réussite vise à *assurer la stabilité et la cohérence des services pour un parcours scolaire réussi*. La réussite scolaire et l'obtention d'un premier diplôme demeurent des défis de taille pour plusieurs de nos élèves. Conscients de cette réalité, nous consacrons des ressources importantes afin de soutenir leur parcours et leur offrir les meilleures conditions pour apprendre et s'épanouir. Nos équipes travaillent avec détermination pour mettre en place des mesures adaptées et renforcer l'accompagnement. Quant à la deuxième orientation qui est relative au climat scolaire, nous poursuivons les actions qui permettent d'offrir à nos élèves des environnements favorables et propices aux apprentissages. Enfin, nous croyons fermement que la réussite des élèves est une responsabilité collective. C'est pourquoi nous faisons la promotion des pratiques collaboratives appuyées sur des données probantes en éducation et sur l'implication de tous les acteurs de la communauté éducative.

Grâce à une saine gestion financière, notre centre de service scolaire a été en mesure de maintenir les services offerts, et ce, malgré les mesures d'optimisation devenues nécessaires pour respecter le cadre financier du gouvernement du Québec.

Enfin, les derniers mois de l'année 2024-2025 ont été marqués par le lancement de la construction d'une toute nouvelle école pour remplacer l'école Leventoux. Ce projet, ambitieux et exigeant pour notre centre de services scolaire, est définitivement porteur d'un avenir prometteur pour nos futures générations d'élèves.

En terminant, nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à notre mission. Membres du personnel, parents, bénévoles et partenaires, continuons à faire de la réussite de nos élèves notre priorité et notre fierté collective.

Bonne lecture!

  
Sara Richard, présidente

  
Eric Faguy, directeur général

## Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire.....	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref .....	4
1.2 Faits saillants .....	5
1.3 Services éducatifs et autres services .....	5
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	9
2.1 Conseil d'administration.....	9
2.2 Autres comités de gouvernance.....	11
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	13
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics .....	14
3. Résultats .....	15
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	15
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence .....	22
3.3 Procédure d'examen des plaintes .....	23
4. Utilisation des ressources.....	23
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire .....	23
4.2 Ressources financières .....	25
4.3 Gestion et contrôle des effectifs .....	26
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus .....	27
4.5 Ressources matérielles et informationnelles .....	27
5. Annexes du rapport annuel .....	29
Annexe 1 - Rapports annuels de gestion des conseils d'établissement.....	29
Annexe 2 : Critères de répartition des ressources financières.....	30
Annexe 3 : Résumé des états financiers 2024-2025 .....	38

# 1. Présentation du centre de services scolaire

## 1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord dessert un vaste territoire situé au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Il dénombre sept municipalités et deux communautés autochtones, toutes situées dans la MRC de la Minganie. La population totale est d'environ 6 300 habitants.

- Rivière-au-Tonnerre
- Rivière-Saint-Jean
- Longue-Pointe-de-Mingan
- Ekuanitshit
- Havre-Saint-Pierre
- Baie-Johan-Beetz
- Aguanish
- Natashquan
- Nutashkuan

Les différents villages sont dispersés le long du littoral sur une distance de plus de 250 km. Son territoire est éloigné des grands centres urbains et il est caractérisé par une faible densité de population.

Des services éducatifs sont dispensés dans trois écoles primaires, une école primaire-secondaire, une école secondaire et un centre d'éducation des adultes offrant trois points de service. L'école secondaire Monseigneur-Labrie est la plus grande école du centre de services scolaire et elle accueille tous les élèves du territoire pour la fin de leur parcours secondaire.

Écoles primaires	Municipalité	Clientèle (30 sept. 2024)
Saint-François-d'Assise	Longue-Pointe-de-Mingan	56
Leventoux	Havre-Saint-Pierre	116
Lestrat	Havre-Saint-Pierre	150
Roger-Martineau (Notre-Dame-des-Anges)	Natashquan	65

Écoles secondaires	Municipalité	Clientèle (30 sept. 2024)
Monseigneur-Labrie	Havre-Saint-Pierre	249
Roger-Martineau (Notre-Dame-des-Anges)	Natashquan	25

Éducation des adultes	Municipalité	Clientèle – Année 2024-2025
Centre d'éducation des adultes de la Minganie	Havre-Saint-Pierre	32 inscriptions
Ninashaten-nepuamun	Ekuanitshit	13 inscriptions
Point de service Natashquan	Natashquan	21 inscriptions

## 1.2 Faits saillants

- Mise en œuvre du plan d’engagement vers la réussite 2023-2027 (An 2)
- Diminution du taux d’obtention d’un premier diplôme ou d’une première qualification en 7 ans après l’entrée au secondaire
- Identification d’une zone de vigilance dans le développement des compétences en littératie
- Atteinte de la majorité des cibles relatives aux compétences en numératie
- Lancement des travaux de construction de la nouvelle école (remplacement de l’école Leventoux)
- Défis occasionnés par la pénurie de personnel
- Poursuite de l’offre de formation sur l’enseignement efficace à l’intention des enseignants
- Poursuite des travaux collaboratifs sur la réussite des élèves dans les écoles primaires
- Actualisation de tous les plans de lutte contre la violence et l’intimidation à l’école
- Poursuite de l’offre universelle de la maternelle 4 ans temps plein
- Démarrage du projet LECTURE (promotion du plaisir de lire à l’école primaire)
- Poursuite d’investissements importants dans les services directs aux élèves
- Poursuite des actions pour renforcer la sécurité de nos actifs informationnels
- Phase 2 de la transition vers la téléphonie TEAMS
- Actualisation des ententes de partenariat pour l’utilisation des locaux avec les municipalités de Rivière-au-Tonnerre et Baie-Johan-Beetz
- Conclusion du DEP cuisine (diplomation de 5 élèves) et poursuite du DEP santé, assistance et soins infirmiers

## 1.3 Services éducatifs et autres services

### ▪ Éducation préscolaire

Le centre de services scolaire a organisé des services d’éducation préscolaire sur l’ensemble de son territoire. La répartition des classes était la suivante :

École Notre-Dame-des-Anges :	1 classe multiprogramme 4 et 5 ans
École Leventoux :	2 classes de maternelle 4 ans temps plein
	2 classes de maternelle 5 ans
École Saint-François-d’Assise :	1 classe multiprogramme 4 et 5 ans

La maternelle 4 ans à temps plein a été offerte de façon **universelle** pour tous les enfants admissibles du territoire. Une ressource additionnelle est engagée dans chacune des classes. Le volet parent est offert. Il permet aux parents de rencontrer divers intervenants pour apprendre et échanger sur les meilleures pratiques parentales et sur la collaboration école-famille.

Des activités pour faciliter la première transition ont été organisées dans l’ensemble des écoles.

- **Enseignement primaire**

Les services d'enseignement primaire ont été dispensés dans 4 écoles.

- École Notre-Dame-des-Anges : 2 classes de 1<sup>er</sup> cycle  
1 classe de 2<sup>e</sup> cycle  
1 classe de 3<sup>e</sup> cycle
- École Leventoux : 4 classes de 1<sup>er</sup> cycle
- École Lestrat : 9 classes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle
- École Saint-François-d'Assise : 2 classes de 1<sup>er</sup> cycle  
1 classe de 2<sup>e</sup> cycle  
1 classe de 3<sup>e</sup> cycle

- **Enseignement secondaire en formation générale jeunes**

L'enseignement secondaire a été dispensé dans deux écoles.

- École Roger-Martineau : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire (2 groupes)
- École Monseigneur-Labrie : 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire et adaptation scolaire (15 groupes)

Les parcours suivants ont été offerts :

- Parcours de formation générale incluant, en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, les 3 séquences mathématiques et les options scientifiques (chimie-physique);
- Classes de cheminement individualisé;
- Classe adaptée pour les programmes CAPS et DÉFIS.

- **Enseignement à l'éducation des adultes**

- Enseignement secondaire en formation générale adultes
- Passation de TENS et TDG
- Cours présecondaire
- Cours à distance

Les services de formation générale des adultes ont été offerts à trois endroits sur le territoire.

- Secteur Est (Natashquan)
- Secteur centre (Havre-Saint-Pierre)
- Secteur Ouest (Ekuanitshit)

- **Enseignement en formation professionnelle**

Bien que le CSSMCN ne détienne pas d'autorisation ministérielle pour offrir de la formation professionnelle, des ententes avec d'autres centres de services scolaires détenteurs de ces autorisations sont possibles.

- En 2024-2025, des ententes ont permis la poursuite de deux formations :
  - DEP cuisine (CSS de l'Estuaire) : 5 élèves diplômés en mai 2025
  - DEP Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) (CSS du Fer) : 11 élèves ont poursuivi leur formation

- **Services complémentaires**

Les services complémentaires ont été répartis entre les différents établissements scolaires selon les critères établis par le comité de répartition des ressources.

- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative
- Animation sur les plans sportif, culturel et social
- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire
- Psychoéducation (via les agentes de réadaptation)
- Éducation spécialisée
- Information et orientation scolaires et professionnelles
- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Neuropsychologie (service-conseil et d'évaluation)
- Santé et services sociaux
- Soutien aux élèves autochtones (agentes de liaison)

- **Services des ressources éducatives**

L'équipe des ressources éducatives était composée de :

- 1 directeur de service
- 1 conseillère pédagogique
  - Adaptation scolaire
  - Éducation préscolaire
  - Mathématique au primaire
- 1 conseillère pédagogique en français
- 1 conseillère pédagogique RECIT
- 1 directrice de centre avec des dossiers pédagogiques
  - Univers social
  - Anglais langue seconde
  - Réussite des élèves autochtones
- 1 agente en service social pour le primaire

L'équipe des ressources éducatives soutient et accompagne les membres des équipes-écoles à l'égard de pratiques d'enseignement, de la gestion des comportements, de l'adaptation scolaire et des compétences numériques.

- **Service de garde en milieu scolaire**

Un service de garde en milieu scolaire a été organisé dans trois écoles primaires :

- Leventoux
- Saint-François-d'Assise
- Notre-Dame-des-Anges

- **Service alimentaire**

Ce service est offert aux élèves du secondaire de l'école Monseigneur-Labrie.

- À ceux habitant dans les secteurs Est et Ouest qui doivent être hébergés à la résidence.
- À ceux qui sont transportés par autobus matin et soir.
- Aux autres élèves si la capacité le permet.

- **Service de résidence**

Ce service est offert aux élèves du secondaire des secteurs Est et Ouest demeurant à plus de 60 km de l'école Monseigneur-Labrie, à l'exception des élèves de secondaire 1 à 3 du secteur Est pour lesquels des services éducatifs sont organisés à Natashquan.

- **Transport scolaire**

Le centre de services scolaire est propriétaire d'autobus scolaires et gère l'organisation des services sur l'ensemble du territoire. Une portion du transport scolaire est sous contrat.

- **Service aux entreprises et à la communauté de la Minganie**

Le service aux entreprises et à la communauté de la Minganie a fait appel aux services de 7 formateurs de la région et 9 formateurs de l'extérieur pour un total de 19 sessions de formation. Au total, nous avons offert de la formation à 281 participants et 14 entreprises ont été rejointes.

Secteurs :

- Pêche
- Santé et sécurité
- Mines
- Langues
- Informatique
- Transport

Pour les entreprises qui en ont fait la demande, des services de francisation ont été offerts et ont rejoint 118 apprenants.

## 2. Gouvernance du centre de services scolaire

### 2.1 Conseil d'administration

Dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative, le centre de services scolaire est dirigé par un conseil d'administration composé de 12 personnes aux profils variés (parents d'élèves, membres de la communauté et membres du personnel scolaire).

#### Membres du conseil d'administration

##### Membres parents

Julie Loiselle	District (1) Ouest
Sara Richard, présidente	District (2) Leventoux
Annie Rochette	District (3) Monseigneur-Labrie
Julie Martel	District (4) Lestrat
Pastien Mark	District (5) Est

##### Membres de la communauté

Vacant	Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Alison Rail-Bond	Personne âgée de 18 à 35 ans
Vacant	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Corinne Lareau	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Daniel Cormier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

##### Membres représentant le personnel

Jean-François Bussières	Représentant des directions d'établissement
Érik Tardif	Représentant du personnel d'encadrement
Vacant	Représentant du personnel enseignant
Dominik Patry-Boisvenue	Représentante du personnel professionnel non-enseignant
Marie-Ève Thériault	Représentante du personnel de soutien

#### Calendrier des séances tenues

- 27 août 2024, séance ordinaire
- 24 septembre 2024, séance extraordinaire
- 26 novembre 2024, séance ordinaire
- 25 février 2025, séance ordinaire
- 27 mai 2025, séance ordinaire

## Décisions du conseil d'administration

- Directive sur les contrats de service
- Adoption du budget 2024-2025
- Adoption des projets de maintien et d'amélioration des bâtiments
- Modifications aux règles de fonctionnement du conseil d'administration
- Fermeture du centre de services scolaire durant la période estivale
- Critères d'inscription des élèves 2025-2026
- Calendrier scolaire 2025-2026 en formation générale des jeunes
- États financiers et audit externe 2023-2024
- Acquisition d'un immeuble (terrain) à titre gratuit de la municipalité de Havre-Saint-Pierre
- Comité EHDAA
- Mandat d'ouverture de l'entente locale des enseignants
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028
- Adoption de la politique de perfectionnement du personnel de soutien
- Abolition de la politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail
- Adoption de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique
- Modifications à la politique sur le remboursement des frais de déplacement
- Autorisation de signature contrat de construction - Projet 009-NECON-21 - Construction d'une nouvelle école primaire - Havre-Saint-Pierre
- Autorisation de signature de contrat de construction - Projet 045-SANIT-22-04 – Remplacement de blocs sanitaires – Résidence Niapiska
- Modifications aux modalités des rencontres
- Nomination des nouveaux membres parents au conseil d'administration 2025-2026
- Nomination des membres du personnel
- Calendrier des rencontres 2025-2026 du conseil d'administration
- Adoption des calendriers scolaires en formation générale des adultes
- Adoption du code d'éthique et de déontologie
- Adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel
- Adoption du plan d'effectifs du personnel-cadre
- Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien
- Adoption des actes d'établissements des écoles et des centres 2025-2026
- Modifications à la Politique relative au transport scolaire

- Modifications à la Politique pour les contrats d'approvisionnement, les contrats de service et les contrats de construction
- Contrat de construction -Projet 009-NECON-21 -Construction d'une nouvelle école primaire – Havre Saint-Pierre
- Autorisation de dépenses supplémentaires -Projet 009-NECON-21-Construction d'une nouvelle école primaire -Havre Saint-Pierre
- Autorisation de dépenses supplémentaires – Projet 045-SANIT-22-Remplacement de blocs sanitaires -Résidence Niapiska
- Autorisation de signature de contrat de construction -Projet 043-PLAF-24- Remplacement de plafonds et d'éclairage -École Monseigneur Labrie
- Autorisation de dépenses supplémentaires -Projet- 043-PLAF-24- Remplacement de plafonds et d'éclairage – École Monseigneur Labrie
- Autorisation de signature de contrat de construction -Projet-001- TOIT -25 -Réfection des toitures -Résidence Niapiska et École Monseigneur Labrie
- Autorisation de dépenses supplémentaires -Projet -001-TOIT-25- Réfection des toitures -Résidence Niapiska et École Monseigneur Labrie

## 2.2 Autres comités de gouvernance

### ■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Corinne Lareau Jean-François Bussières
Comité de vérification	Daniel Cormier Jean-François Bussières
Comité des ressources humaines	Sara Richard Corinne Lareau
Comité consultatif des services aux EHDAA	Dominik Patry-Boisvenue Marie-Ève Thériault
Comité consultatif du transport	Érik Tardif

■ **Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres**

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Vicky Arseneault, directrice du centre d'éducation des adultes Jean-François Bussières, directeur de l'école Leventoux Fanny Cormier, directrice des ressources financières Éric Faguy, directeur général Marie-Ève Thériault, directrice des ressources humaines et secrétaire générale Julie Corbeil, directrice de l'école Monseigneur-Labrie Mario Cyr, directeur par intérim de l'école Saint-François-d'Assise Mylène Lajoie, directrice des ressources matérielles et mesures d'urgence Stéphane Boudreau, régisseur aux ressources matérielles Nelson Lamoureux, directeur de l'école Roger-Martineau Marie-Andrée Jomphe, conseillère en gestion de personnel Roxanne Jomphe, responsable de la gestion administrative Eddy Richard, directeur des services informatiques et du transport Érik Tardif, directeur des services éducatifs Lolita Vigneault, directrice de l'école Lestrat
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Fanny Quesy, représentante des parents, école Saint-François-d'Assise Nathalie Mercier, représentante des parents, école Roger-Martineau Kimberly Thériault-Boudreau, représentante des parents, école Leventoux Marie-Luce Vigneault, représentante des parents, école Lestrat Gina Boudreau, présidente, représentante des parents, école Monseigneur-Labrie Anne-Marie Côté, représentante de la communauté, SEMO Côte-Nord Maryse Bourque, représentante des enseignants Sarah Hounsell, représentante du personnel de soutien Manon Desmarais, représentante du personnel professionnel Jean-François Bussières, représentant des directions d'école Dominik Patry-Boisvenue, représentante du conseil d'administration Marie-Ève Thériault, représentante du conseil d'administration
Comité consultatif de transport	Éric Faguy, directeur général Erik Tardif, représentant du conseil d'administration Eddy Richard, directeur des services informatiques et du transport Maryse Dufour, secrétaire Kania Arseneault, représentante du comité de parents Julie Corbeil, représentante des directions d'école
Comité de parents	Gabrielle Séguin, représentante des parents, école Leventoux Lison Mestokosho, représentante des parents, école Saint-François-d'Assise Julie Martel, représentante des parents, école Lestrat Kania Arseneault, présidente, représentante des parents école Monseigneur-Labrie Pastien Mark, représentant des parents, école Roger-Martineau Nathalie Mercier, représentante des parents du comité EHDAA

### **2.3 Code d'éthique et de déontologie**

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022. Il peut être consulté en [cliquant ici](#).

Le conseil d'administration adhère à ce règlement.

Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des membres du conseil d'administration du CSS déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

Aucun cas n'a été répertorié pour l'année 2024-2025.

## 2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Il n'y a eu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'année 2024-2025.

■ **Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

<b>Reddition de comptes 2024-2025 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i></b>	<b>Nombre de divulgations ou de communications de renseignements</b>
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	N/A
3. Divulgations fondées	N/A
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	N/A
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	N/A
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	N/A
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	N/A
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	N/A
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	N/A
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	N/A
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	N/A

### 3. Résultats

#### 3.1 Plan d'engagement vers la réussite

##### 3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

###### ■ Orientation 1 : Assurer la stabilité et la cohérence des services pour un parcours réussi

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats <sup>1</sup> 2023-2024	Résultats <sup>2</sup> 2024-2025	Résultats <sup>2</sup> 2025-2026	Résultats <sup>2</sup> 2026-2027
D'ici juin 2027, augmenter à 75 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	Le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire <b>MEQ</b>	75 % en moyenne pour les années 24-25-26-27 Donnée de départ (Cohorte 2015-2016): 62,5 %	70,7 % (Cohorte 2016-2017)	61,4 % (Cohorte 2017-2018)		
Maintenir à 10 % ou moins le taux de sortie sans diplôme ni qualification au secondaire	Le taux de sortie sans diplôme ni qualification au secondaire	10 % ou moins Donnée de départ (2019-2020) : 11,1 %	2020-2021 : 16,3 %	2022-2023 : 22,9 %		
			2021-2022 : 18,2 %	2023-2024 : 10,0 %		
Offrir la maternelle 4 ans temps plein de façon universelle	Nombre de classes de maternelle 4 ans	100 % des enfants de 4 ans inscrits ont une place dans une école primaire.	4 classes 100 % des enfants inscrits ont eu une place.	4 classes 100 % des enfants inscrits ont eu une place.		
Retenir 80 % du personnel embauché 5 ans après la date d'embauche	Le taux de rétention du nouveau personnel	Retenir 80 % du personnel 5 ans après la date d'embauche.	2023-2024 : 19 employés embauchés	Embauche 2023-2024 : 13 employés toujours en emploi - 68 %		
				2024-2025 : 13 employés embauchés		
Pourvoir annuellement tous les postes prévus aux plans d'effectifs	Le nombre de postes non-comblés au premier jour du calendrier scolaire	Aucun	3 postes	5 postes		

<sup>1</sup> Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

<sup>2</sup> Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats <sup>3</sup> 2023-2024	Résultats <sup>4</sup> 2024-2025	Résultats <sup>2</sup> 2025-2026	Résultats <sup>2</sup> 2026-2027
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire chez certains groupes ciblés	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	Chez les garçons (Donnée de départ : 66,7%) 70 % <u>MEQ</u>	Cohorte 2016-2017 70,7 %	Cohorte 2017-2018 43,3 %		
		Chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) (Donnée de départ : 47,1 %) 60 % <u>MEQ</u>	Cohorte 2016-2017 51,7 %	Cohorte 2017-2018 30,4 %		
		Chez les élèves des Premières Nations 50 %	Cohorte 2016-2017 18,2 %	Cohorte 2017-2018 7,7 %		
Augmenter le taux de réussite des élèves en français, langue d'enseignement	Taux de réussite aux épreuves ministérielles de français	Écriture 4 <sup>e</sup> année du primaire : 85 %	88 %	85,4 %		
		Lecture 4 <sup>e</sup> année du primaire (Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 %) : 80 % <u>MEQ</u>	62 %	68,3 %		
		Écriture 6 <sup>e</sup> année du primaire : 85 %	67,9 %	71,9 %		
		Lecture 6 <sup>e</sup> année du primaire : 85 %	94,3 %	84,2 %		
		Écriture 2 <sup>e</sup> année du secondaire : (Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 %) : 75 % <u>MEQ</u>	57,1 %	53,4 %		
		Écriture 5 <sup>e</sup> année du secondaire : 75 %	42,4 %	48,6 %		
	Taux de maîtrise des élèves en français, langue d'enseignement (70 % et plus)	Lecture 1 <sup>re</sup> année du primaire 85 %	89,4 %	95,8 %		
		Écriture 1 <sup>re</sup> année du primaire 85 %	89,4 %	85,4 %		
		Lecture 2 <sup>e</sup> année du primaire 85 %	83,3 %	84,0 %		

<sup>3</sup> Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

<sup>4</sup> Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Augmenter le taux de réussite des élèves en français, langue d'enseignement	Taux de maîtrise des élèves en français, langue d'enseignement (70 % et plus)	Écriture 2 <sup>e</sup> année du primaire 85 %	79,2 %	82,0 %		
Augmenter le taux de réussite des élèves en mathématique	Taux de réussite des élèves aux épreuves ministérielles en mathématique	6 <sup>e</sup> année du primaire – Raisonner : 80 %	86,8 %	73,7 %		
		6 <sup>e</sup> année du primaire - Résoudre (Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 %) : 70 % <u>MEQ</u>	73,6 %	51,8 %		
		CST de 4 <sup>e</sup> secondaire : 80 %	69,6 %	87,5 %		
		TS de 4 <sup>e</sup> secondaire : 80 %	100 %	100 %		
		SN de 4 <sup>e</sup> secondaire : 80 %	44,4 %	100 %		
	Taux de réussite des élèves en mathématique	2 <sup>e</sup> année du primaire : 90 %	100 %	92,0 %		
		4 <sup>e</sup> année du primaire : 90 %	94,1 %	90,5 %		
		6 <sup>e</sup> année du primaire : 80 %	88,7 %	82,8 %		
		1 <sup>re</sup> année du secondaire : 75 %	80,3 %	86,4 %		
		2 <sup>e</sup> année du secondaire : 75 %	86,9 %	92,1 %		
		3 <sup>e</sup> année du secondaire : 75 %	66 %	65,1 %		

## Orientation 1 : Explication des résultats

- Les élèves inscrits pour la première fois au secondaire en 2017-2018 ont obtenu un diplôme ou une qualification après 7 ans dans une proportion de 61,4 %. Ceci représente une diminution de 9,3 % par rapport à la cohorte précédente. On observe des variations plus ou moins grandes d'une année à l'autre en raison du petit nombre d'élèves. Le CSSMCN s'est donné pour objectif d'atteindre un taux de 75 %.
- Pour cette même cohorte, les garçons ont obtenu un premier diplôme en 7 ans dans la même proportion que les filles (43,3 %). Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA) ont obtenu un premier diplôme ou qualification dans une proportion de 30,4 % et les élèves issus des Premières Nations dans une proportion du 7,7 %. C'est à l'intérieur de ces deux groupes que le CSSMCN souhaite améliorer la réussite du parcours scolaire.
- Le taux de sortie sans diplôme ni qualification est variable d'une année à l'autre. Se situant à 22,9 % en 2022-2023, il a diminué à 10,0 % en 2023-2024. Les élèves identifiés comme sortants sans diplôme ni qualification sont ceux qui n'ont obtenu ni diplôme ni qualification lors de l'année d'observation et qui ne sont pas inscrits l'année suivante en formation générale des jeunes (FGJ), en formation générale des adultes (FGA), en formation professionnelle (FP) ou au collégial.
- Le CSSMCN a complété la mise en place de la maternelle 4 ans à temps plein. Il est en mesure d'accueillir 100 % des enfants qui s'y inscrivent.
- Pour assurer la stabilité et la cohérence des services, le CSS vise deux cibles ambitieuses concernant le recrutement et la rétention du personnel. Les résultats de 2024-2025 sont en deçà des cibles et les efforts se poursuivent pour les améliorer.
- Les résultats en français langue d'enseignement sont satisfaisants en ce qui a trait à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4<sup>e</sup> année du primaire et à celle de lecture de 6<sup>e</sup> année du primaire. Pour les autres épreuves, les résultats sont significativement en deçà des cibles. Les efforts se poursuivent dans tous les établissements pour ajuster les pratiques visant une augmentation de l'apprentissage des élèves en littératie.
- Les résultats en mathématique sont satisfaisants dans l'ensemble. La plupart des cibles ont été atteintes. Cependant, les résultats sont en deçà des cibles pour les épreuves ministérielles de 6<sup>e</sup> année et le taux de réussite en 3<sup>e</sup> secondaire.

■ Orientation 2 : Développer des milieux de vie stimulants qui favorisent le bien-être, le sentiment d'appartenance et l'engagement

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats <sup>1</sup> 2023-2024	Résultats <sup>2</sup> 2024-2025	Résultats <sup>2</sup> 2025-2026	Résultats <sup>2</sup> 2026-2027
Annuellement, chaque établissement met en œuvre des actions visant le développement des saines habitudes de vie et des compétences socioémotionnelles	Le nombre d'établissements ayant mis en œuvre un plan d'action	100 % des établissements	100 % des établissements	100 % des établissements		
Augmenter l'indice du mieux-être des employés du CSS	Indice déterminé par questionnaire aux employés	Suivre et apprécier la progression	Indice février 2024 : 82,6 %	Indice nov. 2024 : 79,1 %		
Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de la situation dans leur milieu <b>MEQ</b>	100 %	s. o.	s. o.		
Soutenir les projets d'aménagement physique et d'achat de matériel de classe favorisant les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives	Le nombre de projets soutenus	100 % des projets retenus recevront un accompagnement-conseil	100 %	100 %		
Annuellement, les établissements mettent en œuvre leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation	Le nombre d'établissements ayant mis en œuvre leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation	100 % des établissements	100 % des établissements	100 % des établissements		
Annuellement, les établissements réalisent des activités facilitant le concept du vivre ensemble et favorisant la sécurisation culturelle des élèves provenant des communautés autochtones	Le nombre d'établissements qui réalisent des activités facilitant le concept du vivre ensemble et favorisant la sécurisation culturelle des élèves provenant des communautés autochtones	100 % des établissements	s. o.	100% des écoles qui accueillent des élèves issus des Premières Nations		
Poursuivre l'entretien, la rénovation et l'amélioration des infrastructures et des équipements scolaires et récréatifs selon les normes, critères et règlements en vigueur	Le respect des délais de réponse en entretien recommandé par le MEQ	100 % des requêtes débutées dans les délais de réponse	100 % des requêtes ont débuté dans les délais recommandés	100 %		
	Le nombre de projets réalisés en fonction de la cote de priorisation	70 % des projets au plan quinquennal seront priorisés selon les cotes supérieures	Le plan quinquennal a été fait dans le respect de cette cible du PEVR	Le plan quinquennal a été fait dans le respect de cette cible du PEVR		

Soutenir les écoles dans l'offre d'activités parascolaires et de projets de type concentration ou profil faisant partie du projet éducatif	Nombre d'élèves ayant participé à un projet de type concentration ou profil faisant partie du projet éducatif et/ou à au moins une activité parascolaire  <u>MEQ</u>	75 % des élèves du secondaire	72 % (187/260) des élèves du secondaire ont participé à au moins une activité parascolaire	65,6 % (181/276) des élèves du secondaire ont participé à au moins une activité parascolaire		
--	--	-------------------------------	--	--	--	--

## Orientation 2 : Explication des résultats

- En 2023-2024, 100 % des établissements ont mis en œuvre des actions visant le développement des saines habitudes de vie et des compétences soci oémotionnelles. Diverses actions ont été entreprises par les écoles pour le développement des saines habitudes de vie :
  - J'bouge au cube (60 minutes d'activité physique par jour)
  - Corridors actifs
  - Ateliers culinaires
  - Activités parascolaires
  - Nager pour survivre
  - Événements collectifs de promotion de l'activité physique (cross-country et rassemblement multisport « J'bouge au max »)
  - Ateliers de prévention-promotion en collaboration avec le CISSS Côte-Nord (éducation à la sexualité, hygiène, saine alimentation, prévention des dépendances)
En ce qui a trait au développement des compétences socioémotionnelles, toutes les écoles primaires ont mis en œuvre leur plan d'action soutenu par le contenu de la plateforme MooZoom.
- Nous avons mesuré une 2<sup>e</sup> fois l'indice de bien-être au travail à l'aide d'un questionnaire répondu par les employés. L'indice ainsi établi est de 79,1 %. Il s'agit d'une légère diminution par rapport au résultat précédent (-3,5 %).
- En 2024-2025, il n'y a pas de mesure concernant l'utilisation du référentiel sur le bien-être des élèves puisque ce dernier n'est pas encore disponible pour le réseau. On recense tout de même plusieurs initiatives telles que la mise en place de pratiques visant la gestion des comportements des élèves basée sur l'enseignement explicite et le renforcement positif.
- Tous les projets ou acquisitions soumis au service des ressources matérielles ont bénéficié d'un soutien. Cependant, cette offre est peu utilisée par les autres services ou les écoles.
- Au cours de l'année, 100 % des établissements scolaires ont actualisé leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- 100 % des établissements qui accueillent des élèves des Premières Nations ont réalisé des activités facilitant le concept du vivre ensemble et favorisant la sécurisation culturelle des élèves. Un comité « Réussite éducative et réconciliation » réunissant des membres du personnel a été mis sur pied. Le premier projet réalisé consiste à répertorier les meilleures pratiques à adopter lors des transitions scolaires de ces élèves.
- L'école Roger-Martineau a entrepris des démarches pour la mise en place d'un projet pédagogique particulier (PPP) de type « profil ». Ce PPP sera mis en œuvre au cours de l'année 2025-2026. Par ailleurs, on dénote une belle variété d'activités parascolaires proposées. Le taux de participation des élèves du secondaire à au moins une activité parascolaire se situe à 65,6 % (- 9,5 % en deçà de la cible).

■ Orientation 3 : Développer une culture de collaboration favorisant le développement de l'expertise de chacun et l'implication de toute la communauté éducative

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats <sup>1</sup> 2023-2024	Résultats <sup>2</sup> 2024-2025	Résultats <sup>2</sup> 2025-2026	Résultats <sup>2</sup> 2026-2027
Mettre en œuvre l'ensemble des actions prioritaires par le plan de communication du CSS	Le nombre d'actions mises en œuvre	Le plus grand nombre	s. o.	s. o.		
Mettre en œuvre des modalités de travail qui intègrent les pratiques collaboratives au sein du centre administratif et de l'ensemble des établissements scolaires	Le nombre de structures collaboratives instaurées au centre administratif et avec les établissements	Le plus grand nombre	12	Poursuite		
Mettre en œuvre annuellement, au centre administratif et dans tous les établissements scolaires, un plan de formation continue qui s'appuie sur les pratiques efficaces issues de la recherche en éducation	Bilan annuel d'un plan de formation incluant une section distincte pour chaque établissement scolaire	Bilan annuel d'un plan de formation incluant une section distincte pour chaque établissement scolaire	s. o.	s. o.		
	Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation continue en cohérence avec les pratiques reconnues efficaces par la recherche	Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation continue en cohérence avec les pratiques reconnues efficaces par la recherche	En 2023-2024, 28 enseignants ont suivi une formation sur l'enseignement efficace. (41,7 % des enseignants réguliers)	En 2024-2025, 8 enseignants supplémentaires ont suivi une formation sur l'enseignement efficace. (53,7 % des enseignants réguliers)		
Améliorer la collaboration entre les écoles et les familles	Le nombre d'activités réalisées pour favoriser la collaboration école-famille	Le plus grand nombre	Instauration des parcours-parents	Poursuite de l'offre des parcours-parents		

## Orientation 3 : Explication des résultats

- Le plan de communication n'ayant pas été réalisé, le nombre d'activités mises en œuvre n'a pas pu être comptabilisé. On dénombre cependant quelques activités de communication dont :
  - Divers communiqués destinés aux membres du personnel et aux parents des élèves
  - Publication du rapport annuel
  - Rencontres avec les maires, mairesses et préfète du territoire
  - Publications sur la page Facebook du CSSMCN
  - Entrevues à la radio locale à la suite des réunions du conseil d'administration
  - Entrevues à la radio régionale (Radio-Canada)
- Le CSSMCN fait la promotion des structures de travail collaboratives. Cette promotion a favorisé l'émergence de divers projets ou l'adoption de certaines pratiques permettant la cohésion et l'apprentissage en équipe.
- Un plan de formation, d'accompagnement et de service a été élaboré par la direction des services éducatifs. Le bilan n'est pas disponible, mais nous sommes en mesure d'affirmer que plusieurs des activités qui s'y trouvent ont été réalisées.
- Huit enseignants supplémentaires ont participé à un parcours de formation de 30 heures sur l'enseignement efficace. Cette formation, basée sur des données probantes, permet aux participants de maximiser l'effet de leurs interventions pédagogiques sur l'apprentissage des élèves. Depuis 2023, 36 enseignants ont suivi la formation, ce qui représente 53,7 % des enseignants réguliers.
- En collaboration avec le comité de parents et le comité consultatif des services aux élèves HDAA, le CSSMCN a rendu disponible et fait la promotion auprès de tous les parents de la plateforme « [Aidersonenfant.com](http://Aidersonenfant.com) ». Cette plateforme WEB permet d'outiller et de soutenir les parents dans le développement social, affectif et scolaire de leur enfant. Depuis le lancement de la plateforme, 104 comptes ont été créés et 114 visionnements de capsules ont été effectués.

### 3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Conformément à l'article 459.2 de la Loi sur l'instruction publique, certains objectifs sont déterminés par le ministre. Ceux-ci portent la mention « [MEQ](#) » dans les tableaux de la section 3.1.1.

## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	VIOLENCE à caractère sexuel (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Saint-François-d'Assise	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Aucun événement
Leventoux (116 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Aucun événement
Lestrat (150 élèves)	Aucun événement	De 20 à 39 événements déclarés	Aucun événement	Aucun événement
Monseigneur-Labrie (249 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	Aucun événement	Aucun événement
Roger-Martineau	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Aucun événement
Centre d'éducation des adultes de la Minganie	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement

Selon les données transmises par les écoles en juin 2025 via Collecte Info

### **3.3 Procédure d'examen des plaintes**

Lorsqu'un parent ou un élève souhaite manifester son insatisfaction par rapport à une décision ou à un service, il est invité à suivre les étapes suivantes :

1. S'adresser à la personne directement concernée ou à son supérieur et tenter de résoudre le différend.
2. Si l'insatisfaction persiste, formuler une plainte auprès du responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire (Secrétaire générale).
3. Si l'insatisfaction persiste, formuler une plainte au protecteur régional de l'élève.

En ce qui a trait aux plaintes et aux signalements relatifs à des actes de violence à caractère sexuel, ils doivent être transmis directement au protecteur régional de l'élève.

Pour plus de détails, rendez-vous sur la section de notre site WEB qui traite du [processus de formulation et de traitement des plaintes et des signalements](#).

## **4. Utilisation des ressources**

### **4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire**

**Les objectifs de la répartition annuelle des revenus**

#### **GÉNÉRAUX**

- Donner accès à des services de qualité à tous les élèves du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord par une répartition équitable des ressources.
- Élaborer les prévisions budgétaires dans le respect de la Loi sur l'instruction publique, des conventions collectives et des écrits de gestion en vigueur.
- Susciter la participation des différents comités, comme prévu dans la Loi sur l'instruction publique, favorisant ainsi la transparence du processus.
- Optimiser l'utilisation des ressources financières dont le centre de services scolaire dispose, en vue de la réussite scolaire des élèves et en lien avec le plan d'engagement vers la réussite adopté par le centre de services scolaire.
- Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité :
  - Pour permettre de répondre aux besoins particuliers du milieu;
  - Pour encourager l'innovation et la créativité;
  - Pour accentuer l'efficacité.

#### **SPÉCIFIQUES**

##### **Aux établissements**

- Procéder à l'attribution de ressources financières qui permettent aux établissements d'acquérir les biens et les services nécessaires à la prestation de services de qualité pour leur clientèle.
- Assurer une répartition équitable des ressources qui tient compte des inégalités sociales et économiques et des caractéristiques propres aux établissements et à leur clientèle.

- Simplifier le plus possible le processus d'allocation des ressources tout en étant conscient de ce qu'implique l'équité dans la distribution.
- Octroyer le maximum de moyens aux établissements en vue d'aller le plus loin possible dans l'atteinte de leur mission relativement à la réussite de tous et de chacun.

#### **Aux services administratifs, éducatifs et aux comités**

- Allouer des ressources financières aux services administratifs, éducatifs et aux divers comités leur permettant de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.
- Pour éviter de transférer à chacun des établissements un risque excessif, favoriser le maintien de ressources financières centralisées accessibles à toutes les unités pour certains types de dépenses difficilement prévisibles (exemple : absentéisme, réfactions majeures, etc.).
- En tant qu'employeur, prévoir les sommes requises pour assurer la gestion de ses effectifs en conformité avec les dispositions des conventions collectives et des règlements.
- En tant que propriétaire des immeubles, prévoir les sommes nécessaires au maintien de leur état.
- Conserver les ressources financières suffisantes pour les éléments maintenus centralisés, mais qui sont au bénéfice des établissements selon les besoins spécifiques de chacun. (ex. : consommation énergétique).
- Distribuer aux services administratifs et éducatifs ainsi qu'aux comités les ressources financières suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs mandats :
  - Le conseil d'administration et les comités;
  - La direction générale;
  - Le secrétariat général;
  - Les ressources éducatives jeunes;
  - Les ressources humaines;
  - Les ressources financières;
  - Les ressources matérielles;
  - Les ressources informationnelles;
  - Le transport scolaire;
  - La résidence;
  - La cafétéria;
  - Les services de garde.

#### **Les principes de la répartition annuelle des revenus**

- L'équilibre budgétaire est la base sur laquelle s'appuient les unités administratives dans toutes les décisions financières (L.I.P. art. 279; 96.24; 110.13).
- La transparence guide le centre de services scolaire dans son modèle d'allocation des ressources.
- L'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité financière des unités administratives sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur.

- Le centre de services scolaire favorise un processus budgétaire qui implique la participation des instances concernées de l'organisation.
- Le centre de services scolaire détermine, après consultation du comité de répartition des ressources, les allocations budgétaires qui sont soit centralisées, soit décentralisées, et de la possibilité de report des allocations.
- Le centre de services scolaire détermine, après consultation du comité de répartition des ressources et selon les règles imposées par le bailleur de fonds, les allocations budgétaires qui sont transférables ou non transférables d'une allocation à l'autre et la possibilité de report des allocations.
- Les allocations budgétaires allouées par le centre de services scolaire aux établissements tiennent compte de son plan d'engagement vers la réussite, des inégalités sociales et économiques, des besoins exprimés par ceux-ci, du type de clientèle qu'ils desservent, de leur projet éducatif ainsi que des particularités des bâtiments.
- Les initiatives locales à caractère financier doivent profiter aux milieux qui les ont générées. Dans ce contexte, les revenus générés et gérés par les établissements font partie de leurs revenus propres, l'utilisation doit leur être réservée et les activités organisées par ces initiatives doivent être autofinancées par l'établissement.
- Certains services, bien qu'ils puissent faire l'objet d'allocations, doivent être autofinancés par l'établissement en tenant compte des coûts directs et indirects. De façon non exhaustive, il s'agit de la surveillance du midi, des services de garde, des services alimentaires, et autres activités du même type.
- Les allocations budgétaires de fonctionnement peuvent être transférées pour financer des dépenses d'investissement; la réciproque n'est pas permise.
- Les soldes budgétaires disponibles des services administratifs, à la fin d'une année financière, ne peuvent être reportés à l'année subséquente. Toutefois, dans le cadre de projets pluriannuels autorisés par la direction générale ou par une définition du MEQ, certaines allocations peuvent être reportées à une année subséquente. En fin d'année financière, ces résidus disponibles non engagés sont cumulés au centre de services scolaire.

#### Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources sont annexés au présent rapport.

#### 4.2 Ressources financières

Le résumé des états financiers du CSS : les revenus, les dépenses et le bilan sont annexés au présent rapport.

## 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

### ■ Répartition de l'effectif en heures (avril 2024 à mars 2025)

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
<b>1. Personnel d'encadrement</b>	27 140,67	0	27 140,67	<b>20</b>
<b>2. Personnel professionnel</b>	22 205,49	15,13	22 220,62	<b>23</b>
<b>3. Personnel enseignant</b>	106 740,33	321,57	107 061,90	<b>157</b>
<b>4. Personnel de bureau, technicien et assimilé</b>	112 396,32	1 581,75	113 978,07	<b>139</b>
<b>5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service</b>	40 474,39	457,80	40 932,19	<b>58</b>
<b>Total</b>	308 957,20	2 376,24	311 333,44	<b>397</b>

### ■ Résumé du niveau de l'effectif (avril 2024 à mars 2025)

<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</b> Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	293 680,57 heures rémunérées
<b>Total des heures rémunérées effectuées (B)</b> Source : Information transmise par le MEQ	311 333,44 heures rémunérées
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul : (C) = (B) – (A)	17 652,87 heures
Respect du niveau de l'effectif	Non Le Conseil du trésor (SCT) n'a pas rendu de nouvelle décision concernant le niveau d'effectifs des CSS. La cible est la même que pour l'exercice 2023-2024. La cible pour l'année scolaire 2025-2026 a été majorée et le CSS sera en mesure de la respecter.

#### 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- **Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus  
(du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)**

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
<b>Contrats de service avec une personne physique</b>	0	0 \$
<b>Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique</b>	5	409 805,26 \$
<b>Total</b>	5	409 805,26 \$

#### 4.5 Ressources matérielles et informationnelles

##### 4.5.1 Ressources matérielles

- **Maintien de l'actif immobilier (du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025)**

2023-2024 (Année précédente)		2024-2025 (Année de reddition de comptes)	
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
265 538 \$	4 181 418 \$	34 045 721 \$	630 388 \$

#### 4.5.2 Ressources informationnelles

Mandats :

- Établir le lien entre le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et notre organisation afin d'assurer l'application des règles de sécurité recommandées.
- Assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure réseautique et veiller à la bonne santé et au renouvellement du parc informatique.
- Avec la collaboration des services éducatifs et sous la supervision du comité numériCSS, mettre la technologie au service de l'enseignement.

Investissement par secteur d'activité en 2024-2025	Montant
Migration à la version 11 de Windows	53 000 \$
Téléphonie IP Teams phase 2	11 500 \$
Implantation d'un système de gestion d'appareils mobiles (BYOD)	2 500 \$
Maintien du parc informatique	48 400 \$
<b>Total</b>	<b>115 400 \$</b>

Projets pour 2025-2026 :

- Migration du serveur de courriel
- Renouvellement de la flotte d'iPad
- Mise en place d'un système centralisé de journalisation d'événements
- Implantation d'un système de gestion d'appareils mobiles (BYOD) - suite
- Phase 1 de modernisation de l'infrastructure serveur
- Amélioration de la posture de sécurité informatique de l'organisation - suite

## 5. Annexes du rapport annuel

### Annexe 1 - Rapports annuels de gestion des conseils d'établissement

- [École Roger-Martineau](#)
- [École Monseigneur-Labrie](#)
- [École Lestrat](#)
- [École Leventoux](#)
- [École Saint-François-d'Assise](#)
- [Centre d'éducation des adultes de la Minganie](#)

## Annexe 2 : Critères de répartition des ressources financières

COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES		
CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
ADOPTION	RÉSOLUTION	APPLICATION
10 avril 2018	CRR-2018-2019-03	11 avril 2018
MODIFICATIONS	RÉSOLUTION	APPLICATION
19 février 2020	CRR-2019-2020-01	19 février 2020
MODIFICATIONS	RÉSOLUTION	APPLICATION
25 novembre 2020	CRR-2020-2021-03	26 novembre 2020
MODIFICATIONS	RÉSOLUTION	APPLICATION
21 janvier 2021	CRR-2020-2021-04	22 janvier 2021
MODIFICATIONS	RÉSOLUTION	APPLICATION
4 avril 2023	CRR-2022-2023-01	1 <sup>er</sup> juillet 2023
MODIFICATIONS	RÉSOLUTION	APPLICATION
18 juin 2025	CRR-2024-2025-01	1 <sup>er</sup> juillet 2025

### 1. RÉFÉRENCES

Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources financières  
Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I.13.3)

### 2. OBJECTIFS

- 2.1 Permettre au centre de services scolaire d'assumer ses responsabilités face à l'accès à des services de qualité à tous les élèves;
- 2.2 Rendre transparente l'opération lors de la préparation budgétaire.

### 3. DÉFINITIONS

- 3.1 **Centre de services scolaire** : désigne le regroupement de tous les établissements et des services centralisés. Il est administré par un conseil d'administration.
- 3.2 **Établissement** : désigne tout école ou centre du centre de services scolaire.
- 3.3 **Unité administrative** : services et établissements scolaires.
- 3.4 **ETP** : équivalent temps plein. Il peut s'agir d'effectifs scolaires ou d'enseignants : le multiple est de 900 heures d'activités par année.
- 3.5 **Activité centralisée** : activité sous l'autorité d'un service du centre de services scolaire.

- 3.6 **Activité décentralisée** : activité sous l'autorité d'un établissement du centre de services scolaire.
- 3.7 **Allocation transférable** : allocation budgétaire pouvant être transférée à une autre allocation.
- 3.8 **Allocation reportable** : allocation budgétaire pouvant être différée à une année financière subséquente.
- 3.9 **Activité autofinancée** : se dit d'une activité, d'un projet ou d'un service complémentaire dont les revenus, peu importe leur source, doivent combler la totalité des coûts engendrés par cette activité, ce projet ou ce service complémentaire.
- 3.10 **Revenus autonomes** : tout revenu perçu par l'établissement.
- 3.11 **Investissement** : activité qui engage des fonds monétaires dans du matériel et/ou immeuble ayant une durée de vie à long terme.
- 3.12 **Fonctionnement** : activité qui engage des fonds monétaires qui servent à une utilisation courante et pour assurer le bon fonctionnement des établissements et des services.

#### **4. CRITÈRES DE RÉPARTITION : ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

##### **4.1 Enseignants**

Le nombre d'enseignants par établissement est déterminé en fonction de plusieurs variables :

- Le nombre d'élèves selon l'inscription comme prévu à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique.
- Les normes de formation de groupe telles que prévues dans les conventions collectives.
- Le nombre minimal d'élèves requis pour la formation d'un groupe.
- La possibilité de créer des classes jumelées.
- Les besoins particuliers des élèves.
- La mobilité du personnel.

La répartition de ces ressources est sous la responsabilité des directions des services éducatifs et des ressources humaines. La répartition finale est soumise à la consultation du CRR.

## **4.2 Services complémentaires**

Les allocations sont données en fonction de la clientèle prévisionnelle déterminée au moment de la prévision budgétaire. Il est possible de faire certains ajustements en fonction de la clientèle.

### **4.2.1 Orthophonie**

Le nombre de jours en orthophonie est alloué aux établissements primaires et secondaires en fonction des demandes d'évaluation, d'accompagnement et de suivi de ceux-ci.

### **4.2.2 Évaluation en neuropsychologie**

Les évaluations en neuropsychologie sont déterminées en respect de la procédure établie par les services éducatifs.

### **4.2.3 Orthopédagogie**

La répartition des services en orthopédagogie tient compte du nombre d'élèves dans l'école et des besoins en termes de dépistage, intervention précoce, prévention et rééducation.

### **4.2.4 Technicien en éducation spécialisée - Service-école**

#### **Préposé aux élèves handicapés – Service-école**

Le nombre d'heures pour le service-école de technicien en éducation spécialisée ou de préposé aux élèves handicapés est alloué aux établissements en fonction des besoins des élèves requérant ce service.

Un ETP est prévu pour chaque école (base). Les ressources additionnelles sont déterminées en fonction des besoins de la clientèle et des ressources disponibles.

La répartition de ces ressources est sous la responsabilité des directions des services éducatifs et des ressources humaines. La répartition finale est soumise à la consultation du CRR.

### **4.2.5 Autres services complémentaires**

Les autres services complémentaires sont répartis en fonction des besoins et des ressources disponibles.

## **4.3 Budgets décentralisés transférés aux écoles**

### **4.3.1 Budget de fonctionnement**

Un montant de base est accordé à chaque établissement, ainsi qu'un montant par élève selon la catégorie d'élèves.

C'est la clientèle au 30 septembre de l'année en cours qui détermine le nombre d'élèves par niveau, par école.

#### **4.3.2 Budgets spécifiques**

##### **4.3.2.1 Animation**

Un montant par élève est versé à chaque école institutionnelle comme budget d'animation.

Le budget d'animation n'est pas transférable à un autre champ d'activité.

##### **4.3.2.2 Conseils d'établissement**

Une allocation est octroyée à chaque conseil d'établissement pour leur fonctionnement comme prévu par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. C.I.13.3).

Un montant de base est accordé à chaque établissement. De plus, un facteur de pondération sera calculé pour les écoles Monseigneur-Labrie et Saint-François-d'Assise afin de financer le coût du transport.

Les budgets des conseils d'établissement sont transférables au budget de fonctionnement après avoir assuré les obligations des conseils d'établissement.

##### **4.3.2.3 Frais de représentation**

Un montant par employé est octroyé à chaque école institutionnelle pour leurs frais de représentation.

##### **4.3.2.4 Entretien-réparation**

Un montant par élève ainsi qu'un montant par mètre carré sont octroyés à chaque établissement afin d'assurer leur entretien. Ces budgets couvrent généralement les dépenses d'entretien et les réparations mineures.

Ces montants sont transférables à d'autres champs d'activités lorsque les obligations d'entretien sont réalisées.

Les budgets décentralisés transférés aux écoles sont indexés annuellement de 2%.

#### **4.4 Budgets décentralisés non transférés aux écoles**

##### **4.4.1 Réussite éducative**

Un budget est alloué à chaque école institutionnelle afin de financer des ajouts ponctuels favorisant la réussite éducative. Ce budget peut être déterminé de deux façons. L'école se voit attribuer le montant le plus élevé des deux.

La première méthode consiste à prendre en considération les quatre composantes suivantes :

- Un montant de base par école institutionnelle;
- Un montant par élève pour organiser durant l'année scolaire des mesures de soutien.
- Un montant par élève. Ces argents doivent servir à réaliser des projets dans les écoles primaires pour desservir les élèves à risque dont le parcours scolaire est difficile. Pour les écoles secondaires, les projets doivent être axés sur la réussite éducative;
- Un montant par élève pour aider à la réalisation du projet éducatif;

La deuxième méthode autorise l'école à utiliser 10 % de ses surplus cumulés.

Dans les deux cas, le montant dépensé sera déduit des surplus cumulés.

Ce budget n'est pas transférable à d'autres fins.

#### **4.4.2 M.A.O capitalisable et non capitalisable**

Pour ce qui est du MAO, un montant de base est accordé à chaque établissement, ainsi qu'un montant par élève selon la catégorie d'élèves. Ce budget n'est pas transférable à d'autres fins, ni reportable d'une année à l'autre.

#### **4.4.3 Bibliothèque**

Un montant de base par école institutionnelle ainsi qu'un montant par élève sont distribués aux écoles pour l'achat de volumes de bibliothèque ou documents électroniques.

Ce budget n'est pas transférable à d'autres fins et ni reportable d'une année à l'autre.

### **4.5 Budget centralisé au centre de services scolaire**

Compte tenu de la taille et de la distance entre les écoles, il a été convenu de maintenir certains budgets et certains services centralisés. Le comité consultatif de gestion participe à la gestion de ces budgets et ces services.

#### **4.5.1 Perfectionnement**

Le budget de perfectionnement est géré par les comités paritaires prévus aux conventions collectives.

*Personnel enseignant, professionnel et de soutien* : L'allocation est centralisée au centre de services scolaire selon les modalités établies par les conventions collectives en vigueur.

L'employé qui désire suivre une formation doit présenter le formulaire *demande de perfectionnement* :

- *Personnel de soutien* et l'acheminer au service des ressources humaines.
- *Personnel enseignant et professionnel* et l'acheminer aux services éducatifs.

Une fois la formation terminée, la commission rembourse, sur présentation de preuves.

#### **4.5.2 Matériel didactique ou mobilier**

Sur recommandation du directeur des services éducatifs, les fournitures et l'allocation suivante sont accordées à l'établissement :

- Les manuels scolaires, lorsqu'approuvés par le MEQ, sont fournis par le centre de services scolaire, ou lorsque des outils numériques sont disponibles, ceux-ci doivent être priorisés.
- Un montant par groupe supplémentaire est alloué pour l'achat de matériel didactique.

Lorsque la clientèle par groupe augmente de façon significative, mais sans qu'un ajout de nouveau groupe soit nécessaire, les fournitures suivantes sont octroyées :

- Les manuels scolaires, lorsqu'approuvés par le MEQ, sont fournis par le centre de services scolaire, ou lorsque des outils numériques sont disponibles, ceux-ci doivent être priorisés.

Selon l'évaluation des besoins par le centre de services scolaire, celle-ci fournira le mobilier nécessaire.

#### **4.5.3 Informatique**

Le budget des NTIC est géré par un comité formé par le comité consultatif de gestion. Le budget est réparti entre les écoles selon le plan présenté par chaque école.

Le coût des contrats avec la société GRICS est assumé par le centre de services scolaire.

Concernant les services de soutien en informatique, les techniciens se déplacent dans les écoles selon la demande et les besoins.

#### **4.5.4 Autres budgets centralisés**

Les dépenses suivantes sont assumées par le centre de services scolaire :

- Produits d'entretien ménager autorisés
- Déneigement
- Énergie
- Entretien réparation
- Entretien des espaces verts
- Transport scolaire

### **5. CRITÈRES DE RÉPARTITION : ALLOCATIONS MEQ**

Lorsque pour une allocation donnée, le ministère détermine un mode de répartition par établissement, le centre de services scolaire alloue les ressources de la même façon. L'établissement scolaire a le choix des moyens ou des ressources qu'il entend déployer pour répondre aux besoins de ses élèves.

Par la suite, la transférabilité des mesures, entre elles, est sous la responsabilité des directions d'écoles. Elles doivent informer les services des ressources humaines et des finances de tous changements. La transférabilité des budgets d'une école à une autre est sous la responsabilité des directions d'écoles concernées, des ressources humaines et des services éducatifs.

Lorsque le mode de répartition n'est pas spécifié par le MEQ ou lorsqu'il mentionne que le centre de services scolaire peut répartir les montants entre les établissements de façon différente, la responsabilité de la répartition appartient au centre de services scolaire. Cependant, celle-ci doit faire l'objet de consultation au comité consultatif de gestion.

### **6. SERVICES DE GARDE**

L'ensemble des subventions allouées par le MEQ pour les services de garde sont redistribuées telles quelles aux services de garde. La politique et la procédure relative à l'organisation des services de garde guident l'ensemble des intervenants dans la gestion de ceux-ci.

### **7. CRITÈRES DE RÉPARTITION : ENSEIGNEMENT ADULTES**

Les activités de la formation générale adultes doivent être autofinancées par ses revenus (paramètres de financement du MEQ, vente de biens et services, etc.).

#### **7.1 Enseignants :**

Le nombre d'enseignants par centre est déterminé en fonction de plusieurs variables :

- La prévision du nombre d'E.T.P.
- Le nombre minimal d'élèves pour la création d'un groupe.

Le tout est discuté a priori avec la direction concernée.

Toutes les dépenses reliées à la formation sont financées par les revenus du centre.

Certaines mesures de financement dédiées permettent l'organisation de services complémentaires. Sur demande de la direction du centre, le service des ressources éducatives peut rendre disponibles certaines ressources professionnelles.

**8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La politique a été modifiée par la résolution CRR-2024-2025-01 le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Annexe 3 : Résumé des états financiers 2024-2025**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD**  
**État de la situation financière**

au 30 juin 2025

<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	
Encaisse	6 040 367 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	2 515 740 \$
Subvention d'investissement à recevoir	24 873 274 \$
Taxe scolaire à recevoir	96 593 \$
Débiteurs	622 291 \$
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>34 148 265 \$</b>
 <b>PASSIFS</b>	
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	450 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	5 070 071 \$
Subvention d'investissement reportée	31 088 550 \$
Revenus perçus d'avance	30 070 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	1 536 562 \$
Dettes à long terme à la charge de la CS	764 857 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	19 617 085 \$
Autres passifs	1 293 086 \$
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>59 850 281 \$</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(25 702 016) \$</b>
 <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>	
Immobilisations corporelles	33 347 676 \$
Charges payées d'avance	9 244 \$
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>33 356 920 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉS</b>	<b>7 654 904 \$</b>

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 juin 2025

<b>REVENUS</b>	
Subvention de fonctionnement du MEQ	22 437 391 \$
Subvention d'investissement	47 504 \$
Autres subventions et contributions	204 677 \$
Taxes scolaires	414 402 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	172 798 \$
Ventes de biens et services	803 047 \$
Revenus divers	588 368 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	1 936 549 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>26 604 736 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Activités d'enseignement et de formation	8 816 596 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	6 854 590 \$
Services d'appoint	2 628 769 \$
Activités administratives	2 240 956 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	3 954 726 \$
Activités connexes	938 420 \$
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	292 690 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>25 726 747 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>877 989 \$</b>

**Centre de services  
scolaire de la  
Moyenne-Côte-Nord**

**Québec** 